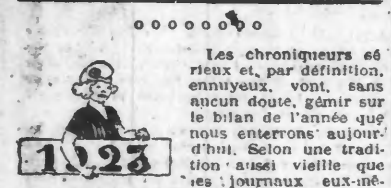


CELLE QUI S'EN VA



Les chroniqueurs adieux et, par définition, ennuyeux, vont, sans aucun doute, égarer sur le bilan de l'année que nous entrons aujourd'hui. Selon une tradition aussi vieille que les journaux eux-mêmes, ils vont sortir le cliché habituel : « L'année qui s'en va a été une des plus mauvaises que nous ayons connues ; ne la regrettons pas et espérons, chers lecteurs, que l'année 1924, vous apportera : toutes sortes de bonheur, efface le souvenir de l'ingratitude, etc., etc. »

Je ne la regrette pas seulement parce qu'elle a été l'irréparable temps et qu'elle a marqué une étape de plus sur la route au bout de laquelle nous attend l'inévitable culte, mais surtout parce que je pense qu'aux jours où nous vivons il faut adopter la philosophie du directeur Proudhon. Le bon précepteur de Candide voyait toutes choses au travers d'un inébranlable optimisme et il se consolait facilement d'une catastrophe en disant qu'elle aurait pu être beaucoup plus grave.

Convaincu que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, il pratiquait, bien avant la lettre, la théorie du « bon sens » sur une échelle que je qualifierais de sapeurs pompiers et qu'il serait indubitable d'appliquer sur la façade de nos institutions.

Aprécions là donc, et du dernier échelon, considérons les événements de l'année qui vient de s'écouler.

Monsieur Poincaré, dites-vous, a prononcé soixante-sept discours en inaugurant autant de monuments funéraires ? C'est fort agréable, l'en conviendrait, mais écoutez ce qui serait arrivé si ce rebelle d'Émile Lippman n'était intervenu, et que l'Émile Lippman n'eût été muet en torrent, submergeant les Français sous les flots de quotidiennes homélies. Ne vous plaignez donc pas : le grand homme aurait pu pérorer trois cent soixante-quinze fois au cours de l'an passé !

Et les Boches qui ne nous ont pas payé, dites-vous, 300 crochets qui c'est drôle ? Je n'en conviens encore, ça n'est pas très drôle, mais on devrait y être habitués. C'est au moins des constructions dérivées comme d'habitude, c'est loin tout ça !

Car, en somme, la vie est chère, soit ! mais après tout, elle n'est pas si mauvaise qu'elle paraît. La livre n'est guère qu'à tout près de 90 francs. Attention, elle s'est élevée à 150 francs et vous m'en parlez de nouvelles ! Le pain est à vingt-cinq sous le kilo, le beurre à vingt-cinq sous la livre, le lait à quinze sous, le sucre à quinze sous, etc.

Les Dommages de Guerre

Une action d'assainissement

Le groupe parlementaire socialiste a présenté à la Chambre des députés une proposition de loi demandant l'obligation de soumettre aux Comités de préconciliation centraux ou départementaux, tous les dossiers de dommages de guerre supérieurs à 500.000 francs de perte subie.

Des critiques, dit l'exposé des motifs, s'élevaient souvent au Parlement et dans la Presse, contre certaines décisions de Commissions cantonales qui ont, dès le début de leur fonctionnement, statué sur des dossiers se chiffrant par des dizaines de millions. En remettant, à quelques hommes seulement, le soin de décider sur l'attribution de tous les dommages, la loi du 17 avril 1919 leur a donné un pouvoir formidable et des abus se sont produits.

Chacun s'accorde à reconnaître que dans leur immense majorité, les sinistrés, surtout les petits, appartenant à la classe laborieuse, ont fait des déclarations de dommages exactes et sincères.

Les sinistrés industriels, agricoles, commerciaux ayant réussi à faire régler leurs dommages, sans limitation de chiffres d'expériences, par les Commissions cantonales du début, ont eu évidemment une situation privilégiée et n'ont pas subi d'abattements.

Voici les dispositions essentielles de cette proposition : « Tous les dossiers de dommages de guerre dont le total est supérieur à 500.000 francs et inférieur à un million de francs subis, toutes catégories réunies, doivent, avant d'être soumis aux Commissions cantonales, avoir été examinés par les Comités départementaux de préconciliation.

« Tous les dossiers solutionnés par les Commissions cantonales ou tribunaux de dommages avant la création de ces Comités devront être soumis à cet organisme d'évaluation dans le délai d'un mois.

« Après expertise, les dossiers seront transmis à une Commission cantonale autre que celle ayant statué en premier ressort. « Il est admis de saisir la haute portée morale de cette proposition de loi, appelée à calmer dans le pays les alarmes provoquées par d'ardentes campagnes de tribune et de Presse.

Le Bandit assommeur de Bonsecours, arrêté

Il fut cueilli par les gendarmes à son domicile, à Boulogne-sur-mer, et a avoué son double crime

Nous avons relaté le sauvage agression dont furent victimes, jeudi soir, deux commerçants de Bonsecours, petit village belge situé à une vingtaine de kilomètres de Valenciennes. Au numéro 15 de la Grand'Rue, un magasin de tabac, cigares, cigarettes, etc., était occupé par Mme veuve Léonie Viviez, âgée de 78 ans et sa fille Léonie Viviez, âgée de 51 ans. Vers 17 h. 30, jeudi, un client pénétra dans le magasin. Il y venait depuis un an. Il était vêtu d'un complet de drap gris, pardessus marron, casquette plate grise. Il lia comme d'habitude conversation avec les deux commerçantes. Il entra dans la cuisine, parla de sa mère qu'il dit remarquée à Calais et raconta qu'il venait passer quelques jours à Comté.

Après son terrible forfait il était allé tranquillement se promener

Le Mystère du « Dixmude »

On annonce que des recueils avaient été vus mais cette nouvelle fut démentie

Paris, 31. — « Le Matin » avait publié la dépêche suivante de Tunis, 30 décembre, minute 25 : « Un voilier rentré hier après-midi au port de Sfax déclare avoir vu au large de Chebba, à un endroit où il ne pouvait se rendre, un radeau monté par un seul homme, qui portait un capot du « Dixmude ». Un radeau qui a été immédiatement envoyé, (Chebba est situé sur la côte de Tunisie à 75 kilomètres au nord de Sfax et à 20 kilomètres au sud de Mahoud). « Le Matin » donnait cette dépêche sous toutes réserves car, disait-il, il semble difficile que les trois hommes du « Dixmude » aient pu fabriquer un radeau en si peu de temps. Ces réserves constituaient une sage précaution ; on en jugera par la dépêche suivante que nous reproduisons ci-dessous : « L'existence d'un radeau qui aurait été aperçu au large de Chebba par un voilier rentré à Sfax. Aucune embarcation montée par des naufragés n'a été découverte au dit endroit.

Un Appel au Secours

Paris, 31. — Le commandant du navire « Tasso », qui parti de Londres le 25 décembre, a touché Malte le 25 décembre, dit avoir enregistré le 21 un appel au secours du « Dixmude ». N.D.L.R. Nous signalons cette information à simple titre documentaire. Il est possible que l'appel reçu par le « Tasso » émanait d'un des navires qui ont répété à la même date les appels lancés par les différents postes de T.S.F. pour signaler que le « Dixmude » était en danger.

Les Recherches continuent mais restent vaines

Rome, 30. — Le commandement de la douane maritime a organisé un service de patrouilles sur la côte Sicilienne, de Sciacca au cap Saint-Mar, afin d'être rapidement informé des recherches qui sont poursuivies activement. Les recherches ont contribué avec une abnégation admirable. Hier, malgré le mauvais temps, de nombreuses barques ont mis la voile et n'ont pas cessé durant toute la journée de jeter à la mer des bouées et de faire des signaux. Les recherches ont été vaines.

Le Deuil à Siacca

Palermo, 30. — Le commandant du « Mulhouse » a demandé la remise au corps du lieutenant Du Plessis, mais, sur la prière du Syndicat qui a exprimé le désir de la population et des autorités de rendre un hommage suprême à la dépouille de l'héroïque officier, le commandant du « Mulhouse » a accepté avec reconnaissance d'aujourd'hui les formalités de deuil. Les cérémonies ont eu lieu ce matin dimanche, en grande solennité.

Au Gui l'An Neuf !



Le Général Buat vient de mourir

Paris, 30. — Le général BUAT, membre du conseil supérieur de la guerre, chef de l'état-major général de l'armée, grand officier de la Légion d'honneur, est décédé cette nuit à 2 h. 50 dans une clinique de la rue Piccini où il venait de subir une opération. Cette opération fut exécutée avec succès, mais ne put malheureusement pas empêcher l'intoxication provoquée par l'occlusion de l'intestin.

M. Venizelos est parti vers la Grèce

Marseille, 30. — M. Venizelos est arrivé ce soir à 22 h. 15 devant de Paris. Il est monté dans une automobile et s'est fait conduire directement à bord du vapeur « Andros » qui le fera franchir demain dans la matinée pour la Grèce.

Muse Lilloise

Tableau d'actualité

Erreur fondamentale

C'est plus fort que tout ce qu'on a déjà vu jusqu'ici dans notre bureaucratie française ! Il existe chez nous un « Office National Météorologique » qui a pour mission de centraliser les renseignements qui pèsent sur tous les jours, sont envoyés de tous les points de l'Europe, voire même d'Afrique et d'Amérique.

La distribution des Prix

Les prix et récompenses seront attribués gratuitement aux gagnants qui nous en font la demande. Les gagnants pourront, s'ils le préfèrent, retirer leurs prix ou récompenses en nos bureaux 128 bis, rue de Paris à Lille de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, contre présentation de pièces d'identité.

L'acte de banditisme de Wambrechies

On se souvient dans quelles circonstances, le 16 décembre dernier, les époux Sappe, cultivateurs au hameau du Vert-Galant, à Wambrechies, furent lâchement assassinés par des malfaiteurs jusqu'à présent restés introuvables. Mme Sappe, blessée à la poitrine, est en voie de guérison. Elle est sortie de l'hôpital Saint-Sauveur hier à midi. L'état de son mari s'est beaucoup amélioré ces jours derniers et il peut maintenant prendre une légère alimentation. On espère que sous peu, grâce aux soins minutieux dont il est l'objet, M. Sappe sera hors de danger.

Notre Concours des Celebrites

Suite de la liste des gagnants

- Liste of names and addresses of winners: M. MULIER Jean, employé, 47, rue de Marquillies, Lille. Mlle BHOET Madeleine, couturière, 24, rue de Marseille, Lille. M. MOREAU Fernand, chauffeur, au lieu dit « La Justice », NOVELLES-GODAULT. M. LOGIER Félix, employé, 33, rue Ferrer, HELLEMES. M. SIBERT Gaston, peintre, 71, rue Jeanne d'Arc, Lille. M. MOREZ Marie, ménagère, 16, rue Faidherbe, LEZENNES. M. COURTY Désiré, menuisier, place du Marché, coron Vandœuvre, ISBERGUES. Mlle SAMPSON Phéme, dactylo, 41, rue St-Bernard, Lille. M. DELVALLEE, ménagère, 80, rue Léon-Gambetta, SOMAIN. Mme Vve DUQUESNE, 94, rue Gambetta, SOMAIN. M. STEVENARD Toussaint, employé, 77, rue Gambetta, SOMAIN. M. BRUXY Léopold, comptable, 47, rue du Marquillies, SOMAIN. Mme DEJUMAIN Elvire, 35, rue Pasteur, HALLUIN. Mlle VERMEULEN Paule, 83, rue Pasteur, HALLUIN. Mme PAULIAUTRE Berthe, chef d'atelier, 5, rue d'Alger, FIVES-LILLE. Mlle MOREL Fernande, ouvrière aux tabacs, 7, rue Jeanne d'Arc, LA MADEINE. Mme BERNY Marie, employée, 30, rue de l'Alat, TOURCOING. Mme DOBRASZ Marie, ménagère, 136, coron du Bois Brulé, SOMAIN. M. AERSENS Gustave, bûcheron, 33, rue Pasteur, HALLUIN. Mme COTTIN Honorine, ménagère, 33, rue Pasteur, HALLUIN. Mme DAVID Agnès, 35, rue Pasteur, HALLUIN. Mlle VERMEULEN Elzabeth, couturière, 33, rue Pasteur, HALLUIN. M. JENNEQUIN Louis, électricien, impasse de l'ancien refuge BOULOGNE-SUR-MER. Mlle COMARIE Fernandette, couturière, 1, rue de la gare, PERENCHIES. M. BOURDEONNET Ernest, serrurier, 1, rue de la gare, PERENCHIES. M. LE SCOLL Michel, contremaître maçon, 18, bis, rue de France, cours des Bourtoires, LILLE. M. LELIEVRE Victor, cabaretier, 179, rue Daurès-Mauvies, MONS-EN-BARCEUL. Mlle MEMBRISON Marie, dactylo, 1, Place, CAILLANT, LILLE. Mme CARON Marie-Louise, ménagère, 28, rue de Charolmois, FIVES-LILLE. M. LEBRUN Sidoné, P.T.T., LOMME. Mme HULBERT, employée, 132, rue Solferino, LILLE. M. LESTIENNE DELCOURT, artificier, rue du Marais, CUNCHY. M. BOCQUET Désiré, électricien, MEURCHIN. Mlle L'ARÉIN Germaine, couturière, 40, rue Chanzy, LA MADEINE. Mme LOELY, ménagère, 10, rue Camille-Desmoulins, HELLEMES. M. DROSSART Henri, usserand, 32, route de la Chapelle, CHERENG. M. FETREZ Emile, mineur, 13, rue d'Arras, BRUAY-EN-ARTOIS. M. FLAMANT Marcel, chauffeur, 13, rue Malheur, ARMENTIERES. M. WIBAUT Marcel, employé, 333, rue du Boulevard, MARCQ-EN-BARCEUL. M. HAYEZ Lucien, grillageur, 32, rue Lefort, MARCQ-EN-ARTOIS. 296 Prix. — 1 BRACELET poli, valeur 60 fr. M. DUPONT Estache, journalier, 81, rue Flandre-Everard, BRUAY-EN-ARTOIS. 397e Prix. — 1 CARAHET à anneaux, métal blanc et 12 vrres massifs, valeur 50 fr. M. HALVERIN Emile, employé, 2, rue de la gare, VIEUX-CONDÉ. 400 Prix. — 1 PARURE de lingerie, valeur 60 fr. Mme USAL, ménagère, 43, rue du Faubourg-Des-Poivres, LILLE. Mme POTTIER Marie, débitante, 110, place de l'Hospice, HAUBOURDIN. M. FOURMENTHAUX Alfred, employé, 115, rue Marechal, ASCO. M. SIEBEL J.-B., collier, 24, rue de Rouvroy-Noumés, PAS-DE-CALAIS. M. CASIER Emile, mineur, 42, 3, rue Alexandre-Dumas, 77, MAZINGARBE. M. DUFLOS Charles, mineur, 77, rue Marquilliant, BRUAY-EN-ARTOIS. (A suivre).